



Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2026 – TEMP 88 bis**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et le code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 26 août 2026 par l'entreprise SLTP pour le compte d'ENEDIS ;

Considérant les travaux de raccordement électrique, 130 avenue de Paris à JUZIERS qui auront lieu :

entre les 28 août et 11 septembre 2026 de 08 heures 00 à 17 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

Article 1. Le stationnement des véhicules de la société SLTP sera autorisé à proximité du 130 avenue de Paris à JUZIERS, entre les 28 août et 11 septembre 2026.
La vitesse sera réduite à 30 km/h.

Article 2. Pendant les travaux, le stationnement sera interdit à proximité du chantier. La signalisation réglementaire est à la charge de celles-ci.
Les riverains seront informés par écrit par la société chargée des travaux.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 27 août 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org